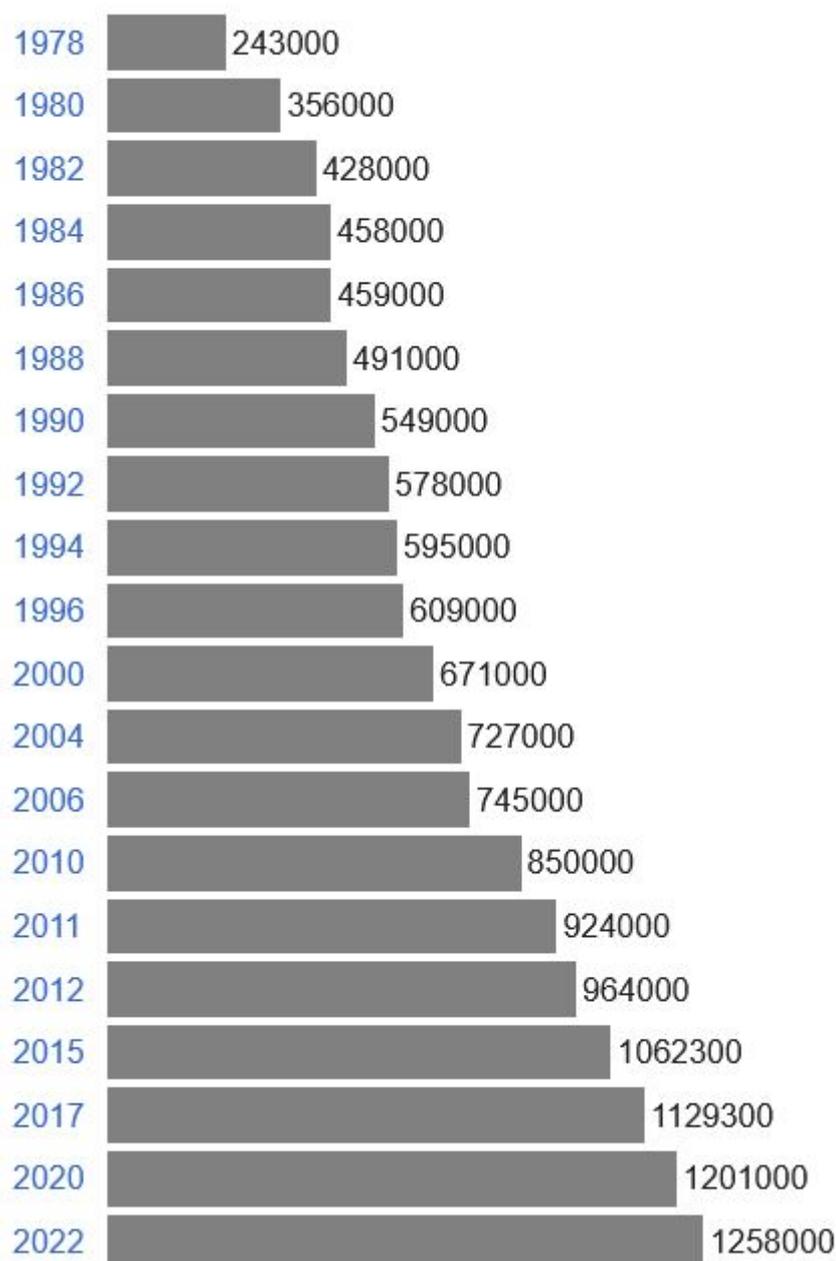


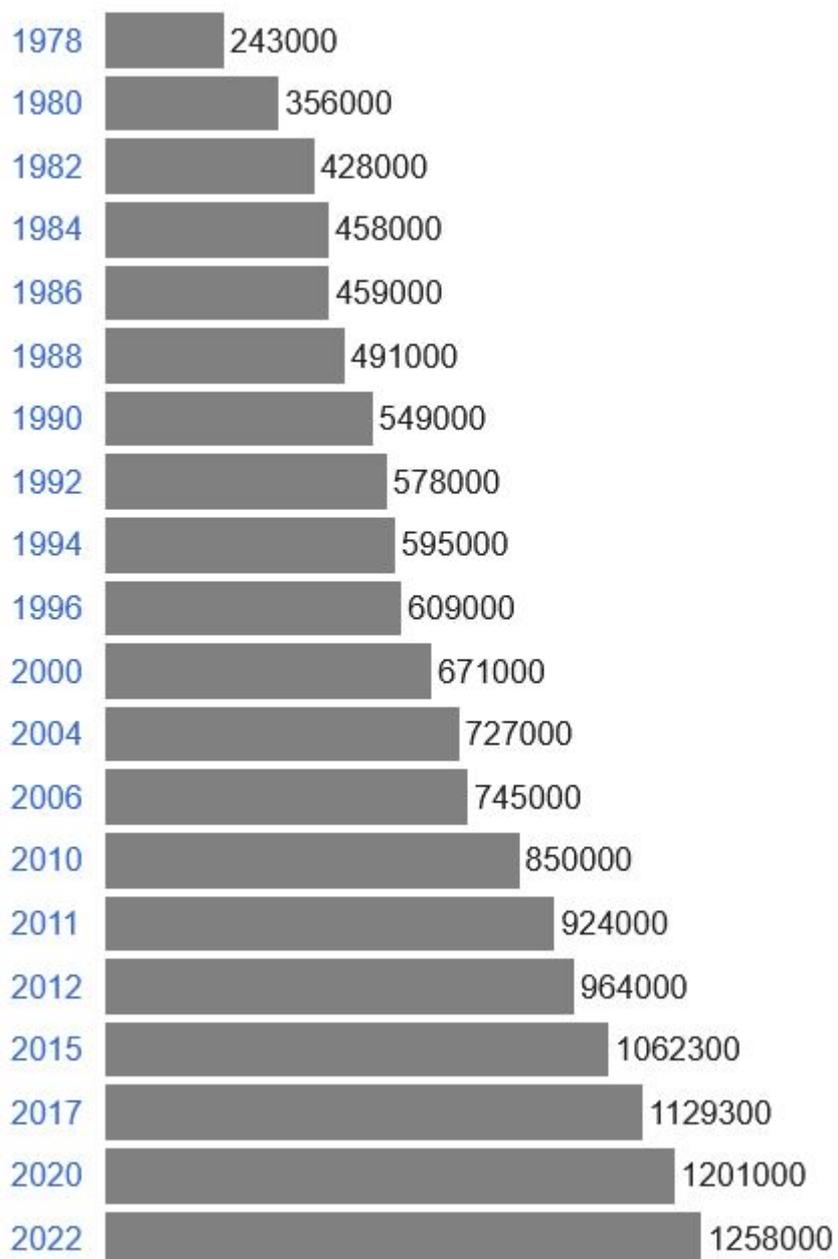
Le nombre de bénéficiaires de l'allocation handicapés a doublé en 20 ans... pourquoi ?

écrit par Maxime | 4 octobre 2024

Population d'allocataires de l'AAH en France depuis décembre 1978 ¹⁰

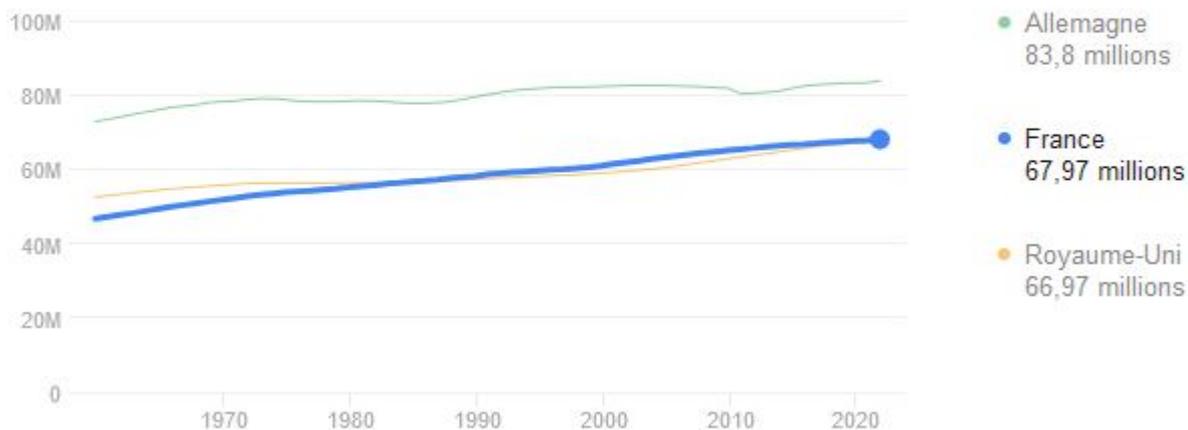


Population d'allocataires de l'AAH en France depuis décembre 1978 ¹⁰



On nous parle beaucoup de déclin démographique, et pourtant la population française ne cesse de s'accroître.

67,97 millions (2022)



68 millions de têtes de pipe à zigzaguer dans l'hexagone...

L'augmentation est cependant moins exponentielle que celle des adultes bénéficiant de l'allocation handicapés : on passe de 671 000 en 2000, à 1 201 000 en 2020. Et le chiffre ne cesse de progresser comme on le voit sur le graphique ci-dessus.

Ce chiffre était de 243 000 en 1978, lors de la création de l'allocation. Il y avait alors 54 millions de résidents français.

Il était 5 fois inférieur au chiffre actuel, alors que le nombre de résidents français était 1,25 fois inférieur au nombre actuel.

Comment expliquer cette évolution ?

Notre mode de vie serait-il donc devenu plus dangereux avec le temps ?

En effet, entre temps, l'avortement a été proclamé comme un droit et les progrès scientifiques ont permis d'empêcher la naissance d'enfants atteints de malformations décelées lors de la grossesse, enfants voués à avoir un handicap.

Il semble donc que si le nombre d'handicapés a doublé en 20 ans, quintuplé en 50 ans, bref augmente de 10% par décennie, c'est que le nombre de personnes devenues handicapées au cours de leur vie a augmenté.

Est-ce dû à l'insécurité laissant ses victimes dans un triste état, quand elles survivent ?

Ou bien, y aurait-il... non... quand même pas ?

Des bénéficiaires de l'allocation handicapés qui ne sont pas handicapés ?

Ou bien y aurait-il dans le lot des bénéficiaires, des gens venus s'installer en France parce qu'on délivre cette allocation et profiter un maximum de notre système de santé, si généreux... avec les autres ?

Une allocation qui n'aurait pas d'équivalent dans leur pays africain ?

Ces personnes-là sont-elles d'ailleurs vraiment installées chez nous ?

La Cour des comptes souligne en 2019 les coûts de l'AAH et réclame une « détection des demandes frauduleuses »

Les conditions administratives d'obtention de l'allocation ne sont en effet pas très exigeantes :

- il faut résider en France de manière habituelle (au moins six mois par an)... seulement 6 mois ! et comme s'il y avait un gendarme derrière chaque bénéficiaire pour s'assurer que ce n'est pas 5, 4, 3, 2 ou 1 mois en réalité ? Et pourquoi aurait-on droit à profiter de l'argent des Français qui travaillent en vivant seulement la moitié de l'année dans notre pays ? De quel droit ?
- il n'y a pas de condition de nationalité mais les étrangers non ressortissants de l'EEE doivent posséder

un **titre de séjour** en cours de validité et les ressortissants de l'EEE ou de la Confédération suisse doivent remplir des conditions de droit au séjour.

- il faut ne plus pouvoir être bénéficiaire de l'[AEEH⁴⁰](#), autrement dit il faut être âgé de vingt ans ou plus, ou éventuellement de plus de seize ans (âge de fin de la scolarité obligatoire en France) pour les jeunes n'étant plus considérés comme à la charge effective et permanente d'une personne physique pouvant percevoir une prestation familiale en leur faveur.
- le bénéficiaire ne doit pas percevoir personnellement un avantage vieillesse ou invalidité ou une rente accident du travail d'un montant mensuel supérieur au montant maximum de l'AAH⁴¹ (voir tableau ci-dessous).
- **les revenus nets catégoriels** [note 2,37](#) **du foyer doivent être inférieurs à un plafond qui est fonction de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge.**
- il est nécessaire de déposer une demande auprès de la MDPH⁴², le droit étant ouvert à partir du mois qui suit cette demande⁴³.

Ou bien encore, faut-il penser que cette hausse est liée à des effets secondaires de traitements médicaux, de vaccins, de l'alimentation... ?

A mon avis, la hausse de l'insécurité a une part de responsabilité non négligeable dans ce chiffre, avec de vrais bénéficiaires français de cette allocation.

Mais je ne serais pas étonné que l'explosion du nombre de bénéficiaires de l'allocation handicapé soit aussi la conséquence du laxisme migratoire, avec des individus s'installant en France pour vivre bien aux frais de la princesse...

Enfin il est possible que dans le lot, une proportion non

négligeable n'ait aucun handicap...

<https://www.capital.fr/economie-politique/valide-elle-se-rendait-chez-le-medecin-en-fauteuil-roulant-et-escroquait-lassurance-1501980>

Valide, elle se rendait chez le médecin en fauteuil roulant et escroquait l'assurance

🕒 Temps de lecture : 1 min

Pendant plusieurs années, une femme victime d'un accident de la route se rendait à tous ses rendez-vous médicaux en fauteuil roulant alors qu'elle pouvait marcher. Elle continuait de réclamer de l'argent aux assurances.

